

08 Question de

Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "les assurances solde restant dû" (n° 5088)

08.01 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, ce 29 avril, l'ombudsman des assurances a rendu son rapport annuel dont il ressort que les assurances-vie garantissant le remboursement du prêt en cas de décès de l'emprunteur sont encore trop souvent laissées à la libre appréciation des compagnies d'assurances et que par ailleurs le législateur n'apporte pas les garanties suffisantes pour permettre l'accès à cette assurance. Plusieurs plaintes examinées par l'ombudsman en 2007 révèlent que les personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie grave ont peu de chances de pouvoir conclure une assurance solde restant dû avec la conséquence de se voir refuser l'accès aux emprunts hypothécaires. Par ailleurs, il semblerait que la récente loi en matière d'assurance protection juridique ne reprend pas une définition claire et précise du terme "sinistre". Afin de pallier les problèmes mentionnés, l'idée a été lancée d'un système de bureau de tarification dans le cadre de l'assurance solde restant dû.

Monsieur le secrétaire d'État, avez-vous pu prendre connaissance de ce rapport? Partagez-vous l'analyse de l'ombudsman des assurances quant à l'assurance solde restant dû? Qu'envisagez-vous pour remédier à cette inégalité d'accès?

08.02 Bernard Clerfayt, secrétaire d'État: Madame Jadin, le ministre me demande de vous communiquer les éléments de réponse suivants. Il a effectivement pris connaissance du rapport de l'ombudsman des assurances. Il partage l'analyse de l'ombudsman des assurances. Cette problématique est transversale et concerne pratiquement toutes les branches de l'assurance, en ce compris l'assurance-vie. Cependant, il est vrai que nous avons déjà résolu les problèmes d'accès à l'assurance pour les personnes malades ou atteintes d'un handicap là où ils étaient le plus criants, c'est-à-dire face à l'assurance maladie. Par ailleurs, le ministre a saisi la commission des assurances de cette question. La commission des assurances lui semble l'organe le plus approprié pour évaluer les solutions possibles en la matière. En effet, elle regroupe des représentants des assureurs, des intermédiaires, des consommateurs, des experts, des professeurs d'université ainsi que des observateurs de la CBFA et du service des assurances du SPF Économie. Le ministre est d'avis que la solution devra être simple. Il faut garantir à chaque candidat assuré un examen rapide et transparent de sa demande et l'obtention d'une proposition ferme. Pour le reste, une question importante consiste à déterminer où une certaine solidarité

08.01 Kattrin Jadin (MR): Je vous remercie pour vos réponses. Je suis contente d'apprendre que le ministre va se charger du problème des inégalités et qu'il a déjà fait quelque chose pour les cas les plus criants. Puisque nous en parlons aussi dans la commission des Affaires économiques dont je suis membre effectif et où des propositions ont été lancées à cet égard, nous y aurons également des débats sur la question. L'incident est clos.